



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 9
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°04-19052025-05 : Rénovation de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » : Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations des 5 et 22 avril 2024, 10 juin 2024 et 05 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux de Rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany.

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Ainsi, par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » et n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasure sur ouvrages bois extérieurs ».

Par délibération du 14 mars 2025, le Conseil municipal a également décidé de valider un avenant n°2 au marché de travaux pour le lot n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre ».

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite à présent entériner par voie de nouveaux avenants la réalisation des travaux supplémentaires suivants :

- Avenant n°1 au marché pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures » d'un montant de 59 930.00 € HT;
- Avenant n°1 au marché pour le lot n°15 « Électricité CFO-CFA » d'un montant de 26 700.63 € HT.

Les projets d'avenants concernés sont joints à la présente délibération :

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris ceux prévus dans la présente délibération, le montant total des travaux de rénovation des Hauts de la Drayre, tous lots confondus, passe ainsi de 16 483 077.43 € HT à 16 668 366.90 € HT.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention (Bruno AVEQUE);

- Décide de valider les avenants suivants aux marchés de travaux de Rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany :
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures » passé avec la société L'ART DU BOIS pour un montant de 59 930.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 1 387 731.87 € HT à 1 447 661.87€ HT ;
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°15 « Electricité CFO-CFA » passé avec la société INEO pour un montant de 26 700.63 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 1 450 000.00 € HT à 1 476 700.63 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget communal 2025 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des avenants à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

